

**COMPTE RENDU de SÉANCE  
CONSEIL MUNICIPAL  
VENDREDI 26 AVRIL 2019**

Le vingt-six avril deux mil dix-neuf, à vingt heures 30 minutes, le Conseil municipal, dûment convoqué en date du dix-neuf avril deux mil dix-neuf, s'est réuni en séance ordinaire, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Michel FROGER, Maire.

**Dix conseillers municipaux en exercice étaient présents :**

**Mesdames** Pierrette BUNEL, Florence BARBIER, Catherine CROTEAU, Pascale CHAUSSON, Cyrille PELLETIER.

**Messieurs** Michel FROGER, Jean-Claude POTTIER, Louis BAUSSAN, Jérôme CHERON, Jean-Marie FROGER.

Excusés : Isalyne HERIVEAU (pouvoir à Florence BARBIER), Sandrine WEINHARD.

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer.

Madame Pascale CHAUSSON est désignée secrétaire de séance.

M Michel FROGER, Maire, soumet le compte rendu de la séance du 29 mars 2019 à l'approbation de l'Assemblée municipale, celle-ci l'approuve à l'unanimité. Il propose à l'assemblée municipale d'ajouter 3 points supplémentaires : demande de subvention Leader, présentation du devis de la Sté Colas, devis concernant la voirie communale 2019.

**1<sup>er</sup> OBJET : PROPOSITIONS BANCAIRES**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée municipale que lors de la réunion du conseil municipal du 29 mars dernier, celle-ci l'a autorisé à consulter les banques pour une ligne de trésorerie de 100 000 euros et un prêt de 60 000 euros concernant l'aménagement de l'allée piétonne, la réalisation du plateau ralentisseur, la réfection des lampadaires, enfouissement des réseaux. La commune a reçu 3 propositions bancaires, celles-ci ont conseillé à la municipalité de faire un prêt relais TVA de 2 ans et de diminuer le montant de la ligne de trésorerie, M Froger rajoute qu'il convient de choisir la même banque pour les prêts et la ligne de trésorerie :

*Crédit agricole offre reçue le 9 avril 2019*

	Prêt à taux fixe - échéances constantes	Prêt à taux révisable indexé sur EURIBOR 3 mois moyenné soit -0,328%	Ligne de trésorerie mois moyenné EURIBOR 3
Nature			
Montant	60 000 €	50 000 €	50 000 €
Durée	10 ans	24 mois dont 21 de différé d'amort du capital	12 mois
Taux	0,85%	0,70%	1,30%
Échéance trim	1 566,25 €	paiement trimestriel des intérêts	intérêt trimestriel et à terme échu
Frais de dossier	150 €	150 €	néant

*Crédit Mutuel offre reçue le 11 avril 2019*

	Prêt à taux fixe - échéances constantes	Crédit relais à taux fixe	Ligne de trésorerie EURIBOR 3 mois moyenné
Nature			
Montant	60 000 €	50 000 €	50 000 €
Durée	10 ans	2 ans	12 mois
Taux	0,90%	0,55%	0,80%
Échéance trim	1 570,20 €	montant à régler chaque trimestre 68,75 €	à chaque fin de trimestre civil et sur la base des montants effectivement utilisés et des taux en vigueur chaque mois
Frais de dossier	90 €	90 €	néant

	Prêt à taux fixe - échéance constante	Crédit relais TVA	Ligne de trésorerie EURIBOR 3 mois moyenné
Nature			
Montant	60 000 €	50 000 €	50 000 €
Durée	10 ans	2 ans	12 mois
Taux	0,97%	0,38%	0,60%
Échéance trim	1 575,74 €	intérêts trimestriels	intérêts trimestriels
Frais de dossier	300 €	300 €	300 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de retenir la proposition du Crédit Mutuel présentée ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents inhérents à la mise en place de ces 2 prêts et la ligne de trésorerie.

## 2<sup>nd</sup> OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET ASSAINISSEMENT 2019

Monsieur le Maire présente aux conseillers municipaux le projet de décision modificative n°1 du budget assainissement 2019 :

### INVESTISSEMENT DEPENSES

	BP 2019	DM 1	
Chapitres et articles	2 000		
Chap 020 Dépenses imprévues		- 500	
Article 020 Dépenses imprévues			+ 500
Chap 21 Immobilisations corporelles			
Article 2158 Autres immobilisations corporelles		- 500	+ 500

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal approuve la décision modificative présentée ci-dessus.

## 3<sup>ème</sup> OBJET : DEMANDE SUBVENTION LEADER

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il est nécessaire de reprendre une délibération concernant la demande de subvention Leader afin de mettre à jour les partenaires financeurs relatif au projet : Création d'une allée piétonnière déplacements doux piétons et cyclistes correspondant à « Action 12 – Développement des modes de déplacements doux piétons et cyclistes sur le territoire ». En conséquence, il convient d'approuver ce projet, d'adopter le plan de financement ci-dessous et autoriser le Maire à solliciter la subvention Leader :

Origine des financements	Montant HT des dépenses retenues par chaque financeur	Montant de l'aide
DETR 2017	103 613,52 €	18 908 €
Fonds européens Leader (rappel : aide de 50% avec un plafond d'intervention FEADER de 20 000 € maximum)	103 613,52 € (maximum dépenses 40 000 € HT)	20 000 €
Maître d'ouvrage (autofinancement)	103 613,52 €	64 705,52 €
<b>TOTAL (HT)</b>	<b>103 613,52 €</b>	<b>103 613,52 €</b>

Après en avoir délibéré, à la majorité, les conseillers municipaux approuvent le projet présenté ci-dessus et adoptent le plan de financement et autorisent le Maire à solliciter la subvention Leader. Cependant, dans le cas où les financements externes seraient inférieurs au prévisionnel, l'autofinancement de la commune prendra en charge la différence.

## 4<sup>ème</sup> OBJET : DEVIS COLAS

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que dans la continuité des travaux d'aménagement de l'allée piétonne, il convient de réaliser la réfection du trottoir sur une portion de 80 m situé rue des Fleurs et actuellement en terre battue d'une longueur de 80 m et jouxtant celle-ci. En conséquence, la commune a reçu deux devis : la Sté Colas et la Sté PIGEON. La Sté Colas a été retenue pour un montant de 4 400 € HT, il demande à l'assemblée de bien vouloir l'autoriser à signer ce devis.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal autorise le Maire à signer le devis de la Sté Colas d'un montant de 4 400 € HT.

## 5<sup>ème</sup> OBJET : PROGRAMME VOIRIE COMMUNALE 2019

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'une consultation a été faite auprès de plusieurs entreprises (Eiffage, Sté PIGEON et la Sté Colas) concernant les travaux de voirie communales 2019, il présente le tableau ci-dessous :

Programme travaux voirie communale 2019	PIGEON TP	COLAS CENTRE OUEST
1. Route de Bouloire	4 488,00 €	4 316,00 €
2. Route des Loges	4 743,00 €	4 556,00 €
3. Route de la Couture 1 <sup>ère</sup> partie année N	10 067,40 €	8 336,00 €
4. Route de la Couture 2 <sup>ème</sup> partie année N	5 661,00 €	4 736,00 €
5. Route de l'Épine année N	3 457,80 €	2 936,00 €
HT	28 417,20 €	24 880,00 €
TVA	5 683,44 €	4 976,00 €
TTC	34 100,64 €	29 856,00 €

(Pas de réponse de la Sté Eiffage)

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'assemblée délibérante autorise le Maire à signer le devis de Colas Centre Ouest pour un montant de 29 856,00 € TTC.

## 6<sup>ème</sup> OBJET : QUESTIONS DIVERSES

. **Restauration de la statue de la Vierge à l'Enfant d'Hélène Bertaux** : Monsieur le Maire informe les conseillers que la DRAC va instruire l'attribution de la demande de subvention dans les meilleurs délais (coût 2 400 € HT subvention 30% soit 720 €). Dès réception de l'arrêté d'attribution de la DRAC, il conviendra de faire la demande auprès du Conseil départemental de la Sarthe. En conséquence, il est nécessaire de ne pas valider le devis tant que toutes les demandes d'aides ne sont pas effectuées.

. **Point travaux en cours** : relevage des tombes réalisé du 15 au 19 avril 2019 par Sté Vautcranne sous-traité par l'entreprise de Divaret, mise en place de la tyrolienne au terrain de loisirs.

. **Travaux concernant l'aménagement de l'allée piétonnière** : les fils téléphoniques Orange ont été déposés le 18 avril 2019 route de Thorigné et le 30 avril rue des Fleurs. Une réunion avec IRPL et la Sté Colas a eu lieu le 12 avril afin de planifier les travaux, ils débuteront le 6 mai 2019.

. **Mains d'art** : Cyrille Pelletier informe le conseil municipal des manifestations organisées par le Comité Mains d'Art du 23 juin 2019 au 7 juillet 2019 : symposium international de sculpture monumentale, expositions, concerts, marché des métiers d'art, prix Hélène Bertaux. À l'issue de ce symposium, cinq statues seront réalisées, il conviendra de porter une réflexion sur leurs emplacements définitifs au sein de la commune (sujet au prochain conseil municipal).

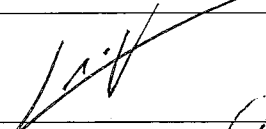
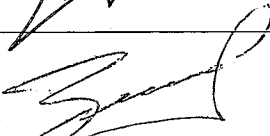
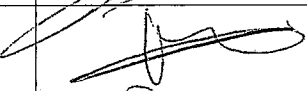

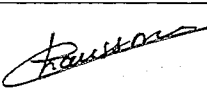
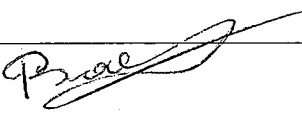
. **Comice agricole à St-Michel-de-Chavaignes en 2020** : Monsieur le Maire informe les conseillers que le comice agricole a lieu à Coudrecieux cette année au mois d'août. L'année prochaine, il se déroulera si la commune le souhaite à St-Michel. En conséquence, il convient de faire une réunion de préparation en juin prochain avec les associations de la commune, les commerçants et les artisans, les agriculteurs et les conseillers municipaux.

. **Tableau des permanences des élus pour les élections européennes le 26 mai 2019 :**

HORAIRES	NOMS
8h-10h30	Pierrette BUNEL, Jérôme CHERON, Pascale CHAUSSON
10h30-13h	Michel FROGER, Jean-Marie FROGER, Florence BARBIER
13h-15h30	Louis BAUSSAN, Cyrille PELLETIER
15h30-18h	Jean-Claude POTTIER, Michel FROGER, Sandrine WEINFLARD

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Monsieur le Maire certifie que les délibérations sont rendues exécutoires par l'affichage en lieu public et la transmission au contrôle de légalité de la Préfecture. Un délai de deux mois de recours existe à compter de la date de dépôt au contrôle de légalité des présentes délibérations.

Le Maire, Michel FROGER		Isalyne HERIVEAU	Excusée pouvoit à Florence Barbier
Pierrette BUNEL		Jean-Marie FROGER	
Florence BARBIER		Catherine CROTEAU	
Jean-Claude POTTIER		Sandrine WEINHARD	
Jérôme CHERON		Pascale CHAUSSON Secrétaire de séance	
Louis BAUSSAN		Cyrille PELLETIER	